



## Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,**  
du mercredi 5 septembre 2018, à 20.15 heures,  
à la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

### Présidence:

**M. Daniel Jamain, Président – PLR**

### Membres du Bureau:

**M. Jérôme Volery, Vice-Président – PDC**  
**Mme Charlotte Berthoud, scrutatrice – PDC**  
**Mme Ana Rita Domingues, scrutatrice – UO+PS**  
**M. Alexandre Genoud, scrutateur – UDC-PAI**  
**Mme Marina Meyer, scrutatrice – PLR**  
**M. Patrice Schneuwly, scrutateur – UDC-PAI**

### Membres du Conseil général excusés (5/50):

**M. Antoine Berthoud – PLR**  
**M. Ronald Colliard – PLR**  
**M. Hubert Demierre – UDC-PAI**  
**Mme Nicole Tille – UO+PS**  
**M. Marc Vuichard – PDC**

### Membre du Conseil communal excusé (1/9):

**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale,** directrice de la Santé et des Affaires sociales

### Conseil communal (8/9):

**M. Damien Colliard, Syndic,** directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique  
**M. Charles Ducrot, Vice-Syndic,** directeur des Finances  
**M. Steve Grumser, Conseiller communal,** directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population  
**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal,** directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement  
**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal,** directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat & commerce et du Tourisme  
**M. Daniel Maillard, Conseiller communal,** directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu  
**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal,** directeur de l'Agriculture, de Chasse & pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts  
**Mme Christine Genoud, Conseillère communale,** directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

**Absence:** /

### Rédaction du procès-verbal:

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz,** secrétaire du Conseil général



## Séance du Conseil général du 5 septembre 2018

### 1 Ouverture de la séance

2 A 20.15 heures, le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil général du 5 septembre 2018 et  
3 souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, au public, ainsi  
4 qu'aux membres de l'administration communale et aux représentant-e-s de la presse.

5 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 25 du  
6 Règlement du Conseil général (ci-après: RCG) de 2003, il est constaté que la séance a été  
7 convoquée selon les dispositions en vigueur.

8 **Le Président.** La convocation du 23 août 2018, contenant l'ordre du jour de la présente  
9 séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre  
10 du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 34 du 24 août 2018 et dans l'édition du  
11 Messenger du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu le procès-  
12 verbal de la précédente séance et le Message no 51 du Conseil communal.

13 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 29 al. 2 du RCG, les personnes  
14 empêchées s'excusent auprès du Secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut,  
15 la personne sera considérée comme absente.

### 16 Appel

17 A. **Le Président** donne le nom de la Conseillère communale, de la Conseillère générale et des  
18 Conseillers généraux qui se sont excusés.

19 B. **M. Patrice Schneuwly**, pour le Bureau, procède à l'appel.

20 Présents: 45

21 Excusés: 5

22 Absent: 0

23 **Le Président.** Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil  
24 général peut délibérer valablement.

### 25 Ordre du jour

26 **Le Président.** Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette assemblée ainsi que,  
27 par courriel le 30 août 2018, le correctif du contrat de prêt et un explicatif sur la récusation.  
28 Pour des motifs de procédure, nous traiterons le cas de la récusation avant de débiter la  
29 présentation sous point 2. de Monte-pente Corbetta SA (ci-après: MPC SA).

30 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour  
31 proposé.

32 Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour suivant est accepté:

1. Procès-verbal no 10 de la séance du 27 juin 2018 - Approbation;
2. Présentation des remontées mécaniques de et par Monte-pente de Corbetta SA;
3. Message no 51 – Prêt de 224 000 francs sans intérêts en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs – Approbation;
4. Divers.  
- Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens

### 33 Déroulement de la séance

34 **Le Président.** En vertu de l'article 32 al. 4 RCG, je vous rappelle que seuls les organes de  
35 radiodiffusion ou de télévision sont autorisés, sauf décision contraire du Conseil général, à  
36 transmettre, soit en direct soit en différé, les délibérations de notre conseil. Cela signifie que  
37 personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.



38 Toutefois, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée  
39 conformément aux dispositions légales en matière de protection des données. Je prie tous  
40 les intervenant-e-s de s'identifier afin que leur nom soit enregistré et d'indiquer s'ils  
41 interviennent à titre personnel ou au nom de leur groupe politique et s'il s'agit d'une  
42 proposition, d'une question ou d'une remarque. Lors des interventions, j'invite l'ensemble du  
43 Conseil général à bénéficier du droit qui lui est donné pour s'exprimer selon ses convictions.  
44 Lors de ces discussions, je demande que tous les intervenant-e-s tiennent des propos  
45 convenables et respectueux, afin de préserver une bonne harmonie lors des séances et de  
46 promouvoir une excellente image auprès de notre population. Ce bon déroulement est décrit  
47 dans l'article 52 de notre règlement.  
48 Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard  
49 Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat  
50 communal dans les plus brefs délais.

## 51 **Communications du Président**

52 **Le Président.** Depuis le 27 juin 2018, date de notre dernière séance, j'ai représenté le  
53 Conseil général le 7 juillet 2018, lors de la tournée des montagnes, partie 2. J'ai eu l'honneur  
54 d'inspecter avec les deux conseillères communales, quelques conseillers communaux et  
55 deux membres de notre administration, l'état de la seconde partie de notre patrimoine  
56 culturel et montagnard. Les chalets visités sont en bon état voire en très bon état. Ils sont  
57 bien entretenus toutefois quelques-uns feront l'objet de travaux d'aménagement. Lors de  
58 chaque visite, nous avons été accueillis chaleureusement par les locataires. Un merci  
59 spécifique aux membres responsables du Creux des Tables pour leur copieux déjeuner! Au  
60 terme de cette deuxième journée, je me faisais la réflexion que nous avons un beau  
61 patrimoine culturel et que nous devrions trouver un moyen de le valoriser car il vaut la peine  
62 que nous y mettons!

63 Le 1<sup>er</sup> août, j'ai eu l'honneur de prononcer le discours de la fête nationale. Ce fut un moment  
64 émouvant, chargé d'émotions, surtout lorsque le groupe de cors des alpes l'Echo des Vanils,  
65 suite à un incident technique empêchant le lancement de l'hymne national a entonné a  
66 capella pour l'assemblée notre hymne national. Cet incident a démontré la solidarité  
67 confédérale évoquée dans mon discours. Cela n'était pas prévu.

68 Le 26 août, j'ai été invité à représenter le Conseil général à la Bénichon de Montreux, avec  
69 les membres du Conseil communal. Nous avons été chaleureusement accueillis par le  
70 comité organisateur de cette traditionnelle fête fribourgeoise en terre vaudoise et avons  
71 rencontré nos homologues de la commune de Montreux. Nous avons devisé sur nos  
72 dénominations et fonctions réciproques et avons constaté que nous avons, malgré des  
73 populations différentes, les mêmes soucis. Puis, nous avons partagé les diverses activités  
74 organisées, à commencer par un déjeuner de Bénichon, copieux, une messe célébrée par  
75 l'abbé Pillonel, un succulent repas de Bénichon accompagné de ses meringues à la crème,  
76 suivi d'une visite des divers stands.

77 Malheureusement, la vie ne nous offre pas que de bons moments, entre autres hier. Je  
78 demande donc à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence, pour toutes  
79 les personnes qui ont été affectées par un deuil dans leur famille ou leur entourage. Une  
80 pensée toute particulière, nos sincères condoléances pour la famille de nos collègues  
81 Véronique Pilloud et Frédéric Pilloud. Ayons également une pensée de réconfort et  
82 souhaitons un prompt rétablissement à la famille Schnewly, qui a eu un grave accident sur  
83 un passage à niveaux de notre commune.

84 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

### 85 **1. Approbation du procès-verbal no 10 de la séance du Conseil général du 27 juin** 86 **2018;**

87 **Le Président.** Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?

88 La parole n'est pas demandée.



89 **Le Président.** Pour ma part, j'en ai une. Je tiens à apporter un correctif à la ligne 29, il faut  
90 remplacer l'article 42 par l'article 32. L'article 42 RCG fait référence à la motion et l'article 32  
91 à la publicité des séances.

92 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

93 **Vote**

94 **Avec cette modification, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des 45 membres présents.**

95 **Le Président.** Je remercie Mme Defferrard Crausaz pour sa rédaction.

### 96 **Récusation - Principe**

97 **Le Président.** Avant de donner la parole au Président de Monte-pente de Corbetta SA (ci-  
98 après: MPC SA), nous devons régler le cas des récusations. Par courriel, vous avez reçu un  
99 explicatif de la procédure de récusation dont je rappelle les principes. Notre règlement du  
100 Conseil général prévoit à l'art. 15 let. f que le Bureau a les attributions pour traiter la  
101 récusation. Son article 30 précise en son alinéa 1 qu'*un membre du conseil général ne peut*  
102 *assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial*, défini à l'art. 25 RELCo,  
103 *pour lui-même ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de*  
104 *parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance*. L'article 2 n'est pas applicable.  
105 L'article 3 précise que *le membre sujet à un motif de récusation quitte immédiatement et de*  
106 *son propre chef la salle des délibérations. En cas de contestation de motif de récusation*  
107 *(...), les voies de droit de la LCo sont applicables*. Le défaut de récusation entraîne  
108 l'annulabilité de la décision (art. 21 al. LCo). Le règlement d'exécution de la loi sur les  
109 communes précise en son art. 11 que *les dispositions au sujet de la récusation au conseil*  
110 *communal sont applicables au conseil général*. L'art. 25 RELCo définit ce qu'est un intérêt  
111 spécial: *a un intérêt spécial à une affaire celui ou celle pour qui elle a un effet direct, en*  
112 *particulier d'ordre financier, notamment la personne partie à un acte juridique lorsque l'autre*  
113 *partie est la commune*. L'art. 26 b) rapport étroit de parenté indique qu'*il y a rapport étroit de*  
114 *parenté (parenté de sang ou d'adoption: a) dans tous les cas de parenté en ligne directe b)*  
115 *dans la parenté en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclusivement*.

116 *Article 27 c) Rapport étroit d'alliance*

117 Il y a rapport étroit d'alliance jusqu'au deuxième degré inclusivement.

118 *Article 28 d) Rapport étroit d'obligation ou de dépendance*

119 *Il y a rapport étroit d'obligation ou de dépendance, notamment: a) entre le curateur et la*  
120 *personne protégée par une curatelle et (...) d) entre personnes qui vivent dans le même*  
121 *ménage*.

122 J'explique brièvement le degré de parenté. Selon le Code civil, le degré de parenté est  
123 expliqué comme suit,

124 *Article 20A De la personnalité en général IV. Parenté et alliance:*

125 Parenté

- 126 1. La proximité de parenté (degré de parenté) s'établit par le nombre de générations.  
127 2. Les parents en ligne directe sont ceux qui descendent l'un de l'autre, les parents en ligne  
128 collatérale ceux qui, sans descendre l'un de l'autre, descendent d'un auteur commun.

129 En résumé, cela donne, pour le degré 1:

- 130 - les parents (père, mère)  
131 - les enfants (fils, fille)  
132 - les parents des parents, les grands-parents (grand-père, grand-mère)

133 Pour le degré 2:

- 134 • Mes grands-parents (grand-père, grand-mère)  
135 • Les enfants de mes parents, la fratrie (frère, sœur)  
136 • les descendants de mes descendants, les petits-enfants (petit-fils, petite-fille)

137 Les neveux sont de degré 3 et les cousins de degré 4.

138



- 139 L'article 21A *De la personnalité en général V. Parenté et alliance:*  
140 Alliance  
141 1. Les parents d'une personne sont dans la même lignée et au même degré les alliés de  
142 son conjoint ou de son partenaire enregistré; autrement dit époux, épouse.  
143 2. La dissolution du mariage ou partenariat enregistré ne fait pas cesser l'alliance.

- 144 Revenons au RELCo, son article 29e traite de la décision sur l'obligation de se récuser:  
145 1. *L'intéressé doit se récuser d'office.* Le membre sujet à un motif de récusation quitte  
146 immédiatement et de son propre chef la salle de séance avant toute délibération sur  
147 l'objet qui le concerne. En cas de contestation de motif de récusation, les voies de droit  
148 de la LCo sont applicables.  
149 2. Le défaut de récusation rend la décision annulable (art. 21 al. 2 LCo).

150 Art. 31 RELCo: g) Mention au procès-verbal  
151 *Le procès-verbal mentionne les noms des personnes récusées et les motifs de leur*  
152 *récusation.*

153 Selon l'art. 6 let. a) RELCo, le Bureau statue, en cas de contestation, sur les demandes de  
154 récusation.

## 155 Récusation

156 **M. Olivier Berthoud (PLR).** En tant que membre du Conseil de fondation de MPC SA, je  
157 souhaite me récuser.

158 **Le Président.** M. Berthoud, nous avons pris note et je vous prie, par conséquent, de quitter  
159 la salle.

160 M. O. Berthoud quitte la salle des délibérations.

## 161 **2. Présentation des infrastructures des remontées mécaniques de et par Monte-pente** 162 **de Corbetta SA;**

163 **Le Président.** La récusation étant réglée, nous pouvons passer à la présentation des  
164 remontées mécaniques. Pour des questions pratiques, M. Morand répondra à vos éventuelles  
165 questions à la fin de sa présentation. Je cède donc la parole à M. Fabien Morand, Président  
166 de Monte-pente de Corbetta SA.

167 **M. Fabien Morand, Président du conseil d'administration de Monte-pente de Corbetta**  
168 **SA.** Tout d'abord, merci de nous accueillir ici. Je suis venu accompagné des membres du  
169 Conseil d'administration, soit MM. Olivier Berthoud, que vous connaissez bien et qui vient de  
170 sortir, Lionel Werlen et Eric Châtelain. Ce soir, vous avez donc quasiment le conseil in corpore  
171 qui devrait être à même de répondre à toutes vos questions.

172 Pourquoi sommes-nous là ce soir? Pour un prêt de 224 000 francs. Et pourquoi en sommes-  
173 nous arrivés là? Les quatre nouveaux du conseil ont repris la société durant l'hiver 2015-2016.  
174 Un état des lieux a été réalisé pour connaître la situation, tant au niveau technique,  
175 stratégique que du marketing. Nous étions tout neufs et ne savions pas de quoi nous  
176 disposions; nous nous sommes lancés à corps perdu dans la saison hivernale puis seulement  
177 avons regardé quels étaient nos moyens. Nous sommes tombés sur l'un ou l'autre couac et  
178 avons corrigé le tir au niveau de la gestion. Ainsi, au niveau des revenus, à l'époque, une  
179 remontée rapportait 1 fr. 25 de chiffre d'affaires... Enfin, les finances étaient catastrophiques,  
180 mais cela tout le monde le sait.

181 La première année de la reprise, nous sommes passés à 1 fr. 60 grosso modo, la deuxième  
182 année à 1 fr. 80 et cette année nous avons franchi la barre des 2 francs. En termes de  
183 gestion, les efforts ont donc porté leurs fruits. Idem au niveau des charges: nous procédons à  
184 des mises en soumission systématiques; nous avons optimisé tout ce que nous pouvions  
185 optimiser. Le dernier hiver a été un bon hiver en termes comptables ce qui ne fait pas de lui un  
186 hiver de référence mais si nous partons du scénario du pire, soit l'hiver 2016-2017 qui était le  
187 deuxième pis des dix dernières saisons en termes de remontées, nous avons réussi à avoir  
188 un cashflow positif, avant amortissements et intérêts. Cela signifie que, même dans un  
189 scénario catastrophique, la société arrive à se financer.



190 Lors de l'établissement de notre inventaire, nous avons préalablement déterminé notre  
191 stratégie qui consistait à se laisser trois ans pour revenir à l'équilibre financier. Les chiffres  
192 susmentionnés démontrent que nous y sommes parvenus. Comme priorité, nous voulons  
193 maintenir notre outil de production à jour. Pour rappel, le monte-pente de Corbetta est la plus  
194 ancienne station de ski du canton de Fribourg. Il y a des socles en béton qui datent des  
195 années 1950, des pylônes des années 1960... C'est alors que nous nous sommes rendus  
196 compte que nous possédions une Golf 1, qui a 250'000 km, mais avec laquelle nous devons  
197 travailler et pas seulement se promener au volant d'un véhicule vintage. Nous devons donc  
198 prendre une décision par rapport à cette situation et faire en sorte que cet outil puisse  
199 rapporter. Cette première étape, la société se laisse trois à quatre ans pour la réaliser et  
200 effectuer les travaux prévus.

201 Ensuite, la station des Paccots, toute modeste qu'elle est, génère le deuxième plus gros  
202 chiffre d'affaires hivernal de toutes les stations fribourgeoises. Cela signifie que les hivers  
203 d'affluence permettent de faire un meilleur chiffre que Moléson. La station qui nous précède  
204 est celle du Lac noir. Notre objectif est donc dans un deuxième temps d'améliorer le  
205 rendement hivernal ou en tout cas de le conserver en répondant au changement climatique à  
206 venir.

207 Dans un troisième temps, la société souhaite développer l'offre estivale et trouver d'autres  
208 sources de revenus. Mais avant de se disperser dans des activités estivales, nous avons  
209 décidé de conserver ce qui fonctionne. Nous évoquons la création de parcours VTT mais pour  
210 faire 1 million de francs de chiffre d'affaires l'été, il faut se lever tôt. En outre, le point de vue  
211 depuis Corbetta est certes mignon mais n'attire pas comme le font d'autres... Nous devons  
212 donc être réalistes par rapport à nos moyens.

213 La technique concentrerait nos plus grosses inquiétudes malgré le suivi de l'entretien. Nous  
214 sommes confrontés au caractère impératif de réaliser des investissements lourds. Je reprends  
215 l'image de ma voiture à 250 000 km: taconner, c'est bien gentil mais à un moment elle coûte  
216 trop cher en réparations et il faut décider d'arrêter les frais et d'en changer. C'est exactement  
217 la décision que nous devons prendre maintenant. Nous avons procédé à un audit que nous  
218 avons fait vérifier par deux avis externes et qui a conclu à une enveloppe de renouvellement  
219 de 3,5 millions de francs. Avec un chiffre d'affaires de 1 million de francs et une perte reportée  
220 de 300 000 francs, nous nous sommes demandés où nous allons trouver ces 3,5 millions de  
221 francs.

222 Nous avons approché le Canton et, plus précisément le Fonds d'équipement touristique, qui  
223 avait permis en 2008-2009 de financer les télésièges d'autres stations équipées avec des  
224 télésièges et télécabines. La demande a été déposée ce printemps, soit en février 2018. Cette  
225 instance a décidé de ne rien décider, parce que le Canton souhaite développer un projet  
226 d'envergure cantonale portant sur toutes les remontées mécaniques du canton qui s'appelle  
227 « Vision 2030 », dont je fais partie du groupe de pilotage pour être informé du processus.  
228 L'idée sous-jacente du Canton est de réviser la loi sur le tourisme. Le Canton veut définir des  
229 critères de subventionnement pour traiter toutes les remontées sur un pied d'égalité. Cela  
230 signifie que des experts dans les domaines de la finance, de la gouvernance et dans les  
231 aspects techniques, nous ont rendu visite et nous ont confortés dans notre manière de faire.  
232 Cette « Vision 2030 » est également composée d'un volet climatique, qui a pour but de prévoir  
233 d'ici à 2040-2050 le taux probable d'enneigement dans chaque station. Nous devrions en  
234 avoir une quantité suffisante pour exploiter encore les remontées mécaniques. Pour rappel, la  
235 loi sur le tourisme actuellement en vigueur interdit de subventionner les canons... j'anticipe  
236 sur la deuxième étape... En Autriche, par exemple, si la station n'a pas de canons à neige,  
237 elle ne peut pas toucher de subventions, parce qu'il est établi que, sans canon, les domaines  
238 skiabiles ne sont pas viables. Il faut, en effet, être conséquent d'un point de vue économique.  
239 Nous sommes donc en train d'œuvrer au changement. Cela explique pourquoi le Canton nous  
240 a signifié que, tant que le projet Vision 2030 n'a pas abouti, il ne va pas commencer à verser  
241 de l'argent aux Paccots. En termes de délai, ce projet est censé aboutir cet automne; le timing  
242 est tenu peu ou prou. Du coup, notre demande va être réactivée cet automne et nous pouvons  
243 espérer qu'en début d'année prochaine, nous aurons une réponse. Le financement attendu  
244 devrait s'élever à 49% du montant nécessaire, c'est-à-dire grosso modo à 1,7 million de  
245 francs.

246 En parallèle, nous avons aussi contacté les Communes du district qui réactivent le fonds  
247 touristique, dont il a fallu dépoussiérer les statuts. Actuellement, les Communes planchent  
248 pour savoir à quoi concrètement sera affecté ce fonds touristique, qui n'est pas un fonds



249 « Corbetta », toutes les sociétés sont censées pouvoir en bénéficier, mais un fonds censé  
250 dynamiser le tourisme. Ces réflexions devraient arriver à échéance d'ici à l'an prochain. Le  
251 montant provenant de ce fonds est encore inconnu.  
252 Nous allons également poursuivre nos démarches auprès d'investisseurs privés. Combien en  
253 obtiendrons-nous? Nous ne le savons pas. Il est par contre certain que, si investir dans des  
254 sociétés mécaniques était un investissement juteux, cela se saurait. Nous escomptons sur  
255 des apports financiers mais ne pouvons pas formuler de chiffres, tant que nous ne savons pas  
256 quelle forme va prendre notre société ... Grâce à cet éventuel apport de fonds publics, une  
257 société d'économie mixte verra très certainement le jour, c'est-à-dire une SA avec des  
258 actionnaires partiellement publics et partiellement privés – cela reste encore à déterminer. En  
259 ce qui concerne les actionnaires privés, tant que nous ne pouvons pas leur dire le nombre  
260 d'actions, leur valeur et le montant du capital-actions, nous ne savons pas quoi leur dire...  
261 C'est pourquoi nous concentrons nos démarches auprès des collectivités publiques dans un  
262 premier temps. Ensuite, nous verrons...  
263 Notre échéancier des travaux s'étend sur trois ans. En 2018, il était prévu d'établir la priorité  
264 dans les travaux à effectuer, puis de les réaliser entre 2019 et 2021. Comme cela a été dit,  
265 suite aux audits, nous avons réglé les points les plus critiques mais nous nous sommes rendu  
266 compte au mois de mai de cette année que les balanciers de la Cierne et de Corbetta étaient  
267 en bout de course. Les balanciers sont les poulies situées de part et d'autre de chaque  
268 pylône. Lorsque le câble déraile, ces poulies sont censées s'abaisser et déclencher un  
269 système de sécurité. Or, actuellement, le câble déraile mais les poulies du balancier ne  
270 bougent pas. Crûment exprimé, ces engins de sécurité sont morts... En tant  
271 qu'administrateurs, nous sommes tenus à un devoir de diligence. L'autorisation d'exploiter  
272 nous a cependant été délivré par le CITT. Par contre, au vu des informations que nous  
273 détenons, nous ne pouvons pas décemment prendre de risque d'ouvrir ces installations sans  
274 remplacer ces balanciers. Si nous ne faisons rien, nous risquons de nous retrouver dans cette  
275 salle... au banc des accusés...  
276 L'autre problème auquel nous sommes confrontés concerne les enrouleurs de la Cierne. Les  
277 câbles sont interdits. Depuis 2007, le CITT nous demande de les remplacer. Cela fait dix ans  
278 qu'il patiente. Nous souhaitons lui donner des signes tangibles que nous nous conformons à  
279 ses directives.  
280 Le montant de tous ces travaux s'élève à 224 000 francs et est prévu dans l'enveloppe  
281 globale des investissements de 3,5 millions de francs. Par contre, au lieu de les investir en  
282 2019 comme prévu, nous devons les investir maintenant sans attendre. Sans cet apport  
283 financier, la Cierne et Corbetta seront fermées car nous n'allons pas courir le risque de les  
284 mettre en marche malgré l'autorisation d'exploiter et de devoir assumer des dommages...  
285 Pourquoi n'arrivons-nous pas à financer nous-mêmes ces travaux? L'hiver passé s'est soldé  
286 sur un bénéfice, et notre compte de trésorerie devrait présenter un solde positif de 170 000  
287 francs au 31 décembre 2018. Ce montant sera totalement dévolu à l'entretien des  
288 installations.  
289 La fermeture éventuelle de la Cierne et de Corbetta va engendrer un problème de parking  
290 d'accès à la station supérieure, car ce sont deux remontées qui peuvent absorber une  
291 certaine quantité de skieurs et renforcer le problème des parkings existants. En termes  
292 d'image, lorsqu'une station ferme des remontées, son attractivité en prend un coup. Il y a  
293 aussi la possible perte de confiance du public... En plus, de nombreux enfants fréquentent la  
294 station, nous ne pouvons donc pas nous permettre. Sur un autre plan, nous devons pouvoir  
295 justifier pourquoi les tarifs en vigueur sont maintenus... Ces remontées contribuent au bon  
296 état de nos finances...  
297 Plutôt que d'opérer ces choix drastiques, nous avons décidé de nous tourner vers la  
298 commune de Châtel-St-Denis, qui est notre commune siège et la commune pour laquelle  
299 l'exploitation des remonte-pentes de Corbetta SA génère des revenus substantiels. L'étude de  
300 l'Union fribourgeoise du tourisme de 2016 évalue le montant généré par Monte-pente de  
301 Corbetta SA à 6,5 millions de francs de retombées économiques indirectes (emplois,  
302 restauration, commerces, écoles de ski) dans l'économie locale. Notre chiffre d'affaires est  
303 estimé à 1 million de francs, ce qui n'est pas rien.  
304 Ainsi, nous avons rencontré le Conseil communal à la fin mai et nous lui avons soumis la  
305 mesure des travaux à entreprendre en urgence. Favorable à soutenir l'activité de MPC SA, le  
306 Conseil communal a donc accepté de vous soumettre le présent Message, qui comporte le  
307 contrat de prêt. Ce prêt est conditionnellement remboursable et doit encore être avalisé par



308 notre assemblée générale. En effet, le contrat précise qu'aucun dividende ne sera versé tant  
309 que le prêt ne sera pas totalement remboursé. Cette décision est logique, l'actionnaire est  
310 celui qui supporte la perte, donc il n'y a pas de raison qu'un financier externe supporte une  
311 perte avant l'actionnaire. Il est donc clair que nous nous engageons à ne pas verser de  
312 dividendes et il semble que ce sera le cas pendant longtemps.

313 Que faire de ce prêt? Nous nous rendons compte que ces 224 000 francs sont un acompte  
314 sur la participation future. Donc, si le futur c'est la création d'une société d'économie mixte, qui  
315 sera financée par le biais de ces 3,5 millions de francs, est-ce que le prêt sera converti en  
316 actions? C'est envisageable mais c'est de la musique d'avenir.

317 Ce qui nous importe pour l'instant, c'est de pouvoir ouvrir la Cierne et Corbetta cet automne.  
318 Mon exposé est terminé et je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles  
319 questions.

320 **M. Alexandre Genoud, UDC-PAI.** Je vous remercie pour votre présentation. Habitant les  
321 Paccots, je pratique un peu de sport hivernal. Cet hiver, nous avons connu un hiver comme il  
322 y a trente ans en arrière. Les conditions d'enneigement étaient bonnes voire extraordinaires.  
323 Pouvez-vous nous donner les résultats de la Cierne et de Corbetta et le nombre de fois où  
324 elles ont été ouvertes?

325 **M. Fabien Morand, Président de MPC SA.** M. Olivier Berthoud serait mieux à même de vous  
326 renseigner sur la question. Sous réserve, la Cierne a été ouverte pendant 9 jours sur un total  
327 de 85 jours d'ouverture, c'est-à-dire pas souvent...

328 **M. Alexandre Genoud, UDC-PAI.** Onze fois.

329 **M. Fabien Morand, Président de MPC SA.** La Cierne est effectivement la plus belle des  
330 pistes mais c'est également la plus exposée au sud. C'est pourquoi nous envisageons  
331 d'améliorer l'infrastructure en installant un tourniquet à la station intermédiaire, afin de  
332 rentabiliser la Cierne davantage. Corbetta a été ouverte plus souvent mais je n'ai pas le  
333 nombre de jours exact. Le but n'est pas d'investir dans quelque chose qui coûte et qui ne  
334 rapporte rien. En termes d'attractivité de la station, il est clair que la Cierne joue un rôle non  
335 négligeable. Quand la Cierne est ouverte les Châtelois-e-s accourent.

336 **M. Alexandre Genoud, UDC-PAI.** Je crois savoir que vous vous êtes adressés à des  
337 institutions bancaires pour obtenir un prêt. Quelles ont été les raisons de leur refus?

338 **M. Fabien Morand.** Afin de consolider la dette et améliorer nos taux d'intérêts, durant l'hiver  
339 2016-2017 qui a été le deuxième des moins bons hivers de ces dix dernières années, nous  
340 nous sommes adressés à la banque pour obtenir un prêt de 200 000 francs pour faire les  
341 travaux nécessaires à l'ouverture des installations pour la saison 2017-2018. L'avenir nous a  
342 appris que c'était une bonne chose car la saison passée a conclu sur un bon exercice  
343 comptable. Par contre, à ce moment-là, la banque nous a bien précisé qu'elle ne prêterait pas  
344 pour ce genre d'investissements. Un banquier de la place a cependant acheté des actions  
345 supplémentaires dans notre société. Ce n'est pas un acte de foi mais cela démontre qu'il y  
346 croit. Pour votre information, la BCF finance toutes les stations fribourgeoises et nous avons  
347 aussi frappé à sa porte. Comme tous nos terrains sont hypothéqués, il devient difficile de  
348 proposer d'autres garanties.

349 **M. le Syndic.** M. Morand, je vous remercie également pour la présentation. Effectivement,  
350 c'est la première question que le Conseil communal a posé à Monte-pente de Corbetta SA, à  
351 savoir si des démarches avaient été faites auprès des établissements bancaires. Réponse a  
352 été donnée et nous avons même eu la confirmation de l'établissement bancaire concerné, soit  
353 la Banque cantonale de Fribourg, que les montants des prêts avaient été accordés dans toute  
354 la mesure des biens appartenant à cette société. Il ne lui reste donc plus rien à hypothéquer.  
355 C'est pourquoi le Conseil communal a accepté d'entrer en matière sur la demande de MPC  
356 SA.

357 **M. Fabien Morand.** J'attire également votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne l'état de  
358 la société, il faudrait pas tirer de parallèle avec une autre société de remonte-pentes des  
359 Préalpes fribourgeoises, qui a été auditée et qui, quelle que soit sa gestion, est et sera





360 déficitaire. Or, MPC SA est structurellement une société saine. C'est au niveau des  
361 investissements que nous péchons, car ils n'ont pas été réalisés depuis plus de vingt ans. Par  
362 contre, avant amortissement et intérêts le cashflow est positif, ce qui démontre que notre  
363 société a un potentiel. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous engageons.

364 **M. Alexandre Genoud, UDC-PAI.** Pour quelle durée l'actuel Conseil d'administration a-t-il été  
365 élu?

366 **M. Fabien Morand.** Si je ne me trompe pas, pour deux ans. Pour l'instant, cela fonctionne, la  
367 société a amélioré ses résultats. Nous sentons que nous sommes soutenus, ce qui nous  
368 encourage. Nous y consacrons des heures, c'est certain, mais la société nous tient à cœur.  
369 Nous prenons des décisions prudentes et sommes attentifs à sa gestion. Nous sommes quasi  
370 bénévoles pour une charge de travail que l'on peut estimer à un 10 voire 15% EPT.

371 **M. Patrice Schnweuly, UDC-PAI.** Les investisseurs, qui sont également actionnaires, n'ont-  
372 ils pas tenu une assemblée générale extraordinaire, pour prévoir ce qu'ils voulaient, avant  
373 de faire une demande à la commune?

374 **M. Fabien Morand.** Il est vrai que nous n'avons pas convoqué les actionnaires en séance  
375 extraordinaire. La raison est que nous partons du principe qu'ils nous soutiennent et sont  
376 satisfaits que le travail se fasse... L'autre raison renvoie au calendrier d'organisation d'une  
377 telle séance: constat de la situation à fin mai 2018, convocation d'une assemblée générale  
378 extraordinaire au moins 20 jours à l'avance pour un objet qui reste de la compétence du  
379 conseil d'administration, pause estivale... Cela explique effectivement pourquoi le contrat de  
380 prêt mentionne que les éventuels dividendes ne seraient versés qu'à partir du moment où le  
381 prêt sera intégralement remboursé. Ainsi, si lors de la prochaine assemblée des actionnaires  
382 prévue début décembre, les actionnaires devront décider s'ils acceptent ou non le contrat de  
383 prêt. J'expliquerai clairement les conséquences qu'engendrerait un refus éventuel...

384 **Le Président. M. Morand, je vous remercie pour cette exhaustive présentation.**

385 **3. Message no 51 – Prêt de 224 000 francs sans intérêt en faveur de Monte-pente de**  
386 **Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au**  
387 **remplacement partiel des enrouleurs – Approbation;**

388 **Le Président.** Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission  
389 financière.

390 **Rapport de la Commission financière**

391 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** En date du 22 août  
392 2018, la Commission financière a rencontré M. Damien Colliard, Syndic, et M. Charles  
393 Ducrot, Vice-Syndic en charges des finances de la ville, et Mme Chantal Vasta, Cheffe du  
394 Service des finances de la Ville, ainsi que le conseil d'administration de Monte-pente de  
395 Corbetta SA.

396 La Commission financière a obtenu les réponses et éclaircissements aux questions et points  
397 qu'elle a soulevés. Elle a également apprécié la transparence dont ont fait preuve les  
398 représentants de MPC SA dans les informations transmises et les discussions qui s'en sont  
399 suivies.

400 Sur ce Message no 51 la Commission financière donne, sur l'aspect financier, un préavis  
401 favorable.

402 Cependant, suite à la discussion du 22 août, la Commission financière a demandé que le  
403 contrat de prêt soit modifié avec les remarques suivantes:  
404



405 *Article 2*  
406 *Il est précisé que le prêt peut être converti en actions en cas d'augmentation de capital de*  
407 *l'Emprunteur. Ladite conversion suppose toutefois l'accord exprès et écrit des Parties.*

408 *Article 4 let. 5*  
409 *L'Emprunteur s'engage à ne verser aucun dividende tant que le prêt n'est pas intégralement*  
410 *remboursé. Dit engagement nécessitant l'approbation de l'Assemblée générale de*  
411 *l'Emprunteur, celui-ci fera parvenir ladite approbation d'ici au 31 décembre 2018 au plus*  
412 *tard.*

413 En outre, la Commission financière demande au Conseil d'administration de Monte-pente de  
414 Corbetta SA, d'inciter les actionnaires actuels, lors de l'assemblée générale, à apporter eux  
415 aussi une contribution financière afin de participer à la pérennisation des remontées  
416 mécaniques et de leur préciser également qu'un refus des conditions et amendements  
417 susmentionnés, à l'assemblée générale, suspendrait définitivement l'octroi du prêt de la  
418 Commune à la société de Monte-pente de Corbetta SA.

419 La Commission financière demande également au Conseil d'administration d'envisager une  
420 ouverture du capital.

#### 421 **Représentant du Conseil communal**

422 **M. Charles Ducrot, vice-Syndic, Directeur des Finances.** Je tiens tout d'abord au nom du  
423 Conseil communal à remercier Monsieur Morand, Président du Conseil d'Administration de  
424 Monte-pente de Corbetta SA pour sa présentation.

425 Vous avez pu ainsi avoir un large aperçu des défis qui attendent cette société, dont  
426 l'importance en termes d'image mais également en termes de retombées économiques est  
427 reconnue de longue date.

428 Je dois aussi vous avouer que le Conseil communal aurait aimé vous présenter une solution  
429 globale pour le financement des investissements que cette société devra faire pour assurer  
430 sa survie. Or, ce soir, vous allez devoir vous prononcer uniquement sur un prêt sans intérêts  
431 de 224 000 francs pour des travaux précis. Nous sommes donc bien dans une situation  
432 d'urgence car, sans ces investissements, deux installations ne pourraient tout simplement  
433 pas ouvrir cet hiver, ce qui serait dommageable pour l'image de la station et son chiffre  
434 d'affaires.

435 Le Conseil communal a selon ses compétences négocié des conditions au remboursement  
436 du prêt. Ainsi la société s'engage à reverser 10% du bénéfice annuel net, pour autant que le  
437 bénéfice excède le montant de 10 000 francs. A titre de garantie, la société cédera la  
438 propriété des objets ainsi financés, celle-ci lui étant retransférée lors du remboursement du  
439 prêt. Toutefois, le Conseil communal n'exclut pas qu'en cas de constitution d'une société  
440 d'économie mixte, ce prêt soit converti en actions.

441 La Commission financière vous a présenté ce soir deux propositions de modification du  
442 contrat de prêt qui ont été discutées lors d'une séance avec les parties puis acceptées par le  
443 Conseil d'administration et le Conseil communal. Il s'agit d'un point sur la conversion en  
444 actions du prêt en cas d'augmentation du capital qui devra requérir l'accord des parties et  
445 d'un autre point qui engage l'emprunteur sous réserve de l'approbation de son assemblée  
446 générale qu'aucun dividende ne soit versé avant la fin du remboursement de l'emprunt.

447 Une version modifiée du contrat vous a du reste été communiquée. Je tiens à remercier la  
448 Commission financière pour son écoute et ses propositions constructives dans ce dossier et  
449 je vous invite à tenir compte de son préavis dans votre décision.

450 Vous avez été peut-être surpris par le plan de financement qui vous est proposé. En effet, le  
451 Conseil communal a prévu un financement par emprunt bancaire avec un taux d'intérêts de  
452 2%. Cette mention a pour unique but d'obtenir une autorisation en bonne et due forme du  
453 Service des communes. Néanmoins, en fonction des liquidités actuelles, aucun emprunt  
454 bancaire ne sera fait.

455 Au vu de ce qui précède le Conseil communal vous invite à accepter l'engagement d'un prêt  
456 de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des  
457 balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la  
458 Cierne.

459



460

## Discussion générale

461

### Groupes politiques

462

**M. Denis Rohrbasser, au nom du groupe PLR.** Le groupe PLR partage les conclusions du Conseil communal.

463

464

Les remontées mécaniques des Paccots est un vecteur indispensable au développement du tourisme de notre commune. La société Monte-Pente de Corbetta SA a été la première station de skis du canton. Depuis des décennies, elle contribue à la renommée de notre commune au travers de la station de ski des Paccots.

465

466

467

468

La SA, créée en 1938, n'a eu que cinq présidents, dont l'actuel M. Fabien Morand. Depuis son élection en 2016, le nouveau conseil d'administration, constitué de quatre membres tous bénévoles, a fait le choix de se tourner vers l'avenir pour relever le défi de redresser la société. Leur motivation est légitimée par le développement de la station de skis des Paccots.

469

470

471

472

Sans ménager leurs efforts, ces quatre bénévoles ont œuvré afin de développer une stratégie qui vous a été présentée et qui commence à porter ses fruits.

473

474

Depuis trois ans, ils travaillent sans relâche pour que les installations fonctionnent, permettant ainsi aux skieurs de venir dans notre station des Paccots.

475

476

477

Le prêt demandé n'est pas sans risque, nous le savons. Mais comme il a été suggéré par la Commission financière, puis intégré dans le contrat, il pourra être converti en actions en cas d'augmentation de capital. Ainsi, il faut voir ce prêt comme un investissement qui s'inscrit dans une vision plus globale du développement de l'offre touristique de la station des Paccots. Pour rappel, l'hiver passé, de nouvelles pistes de ski de fond ont été ouvertes sur le domaine de la Dent-de-Lys, ceci dans le but de consolider notre offre pour la pratique de sports d'hiver. Comment serait interprété notre choix si nous ne soutenions pas notre Exécutif dans sa vision d'une station touristique de sports d'hiver et voire d'été?

478

479

480

481

482

483

484

Le groupe PLR soutient, d'une part, le travail effectué sans ménagement par le conseil d'administration, salue son action et sa vision sur son développement futur. D'autre part, le groupe PLR supporte le Conseil communal dans sa démarche d'apporter une aide financière, car elle est cohérente avec les mesures entreprises pour développer notre offre touristique.

485

486

487

488

489

Chers collègues, par un vote positif, nous donnerons un message clair à l'Etat, aux autres communes du district et au conseil d'administration que nous soutenons notre industrie du tourisme et que nous voulons pérenniser la pratique des sports d'hiver aux Paccots.

490

491

492

En conclusion, le groupe PLR accepte l'octroi du prêt demandé tel que stipulé par M. Ducrot.

493

494

**M. Daniel Figini, au nom du groupe UO+PS.** Nous avons été convoqués dans l'urgence pour octroyer un crédit à une société anonyme qui gère les remontées mécaniques des Paccots. Lors de la longue discussion préparatoire, nous avons été toutes et tous d'accord de l'importance de ce service pour notre région.

495

496

497

498

Cependant, nous avons également pris conscience d'un important malaise. Encore une fois, on sollicite le secteur public pour aider une entreprise privée. Cela peut sembler exagéré de faire un parallèle avec les déboires de l'UBS mais au fond ce n'est qu'une question de taille.

499

500

501

502

Pour le reste, la situation est similaire. Quand tout va bien le secteur public est un acteur qui se doit d'être discret, invisible, invité à en faire le moins possible. Mais quand les choses vont mal et que les autres acteurs se dérobent alors on sollicite ceux qu'on a voulu écarter, le pouvoir public. Cela dit, les enjeux liés au domaine skiable des Paccots sont importants pour le tourisme de la région, pour beaucoup de nos commerces ainsi que pour beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens qui y trouvent un travail pendant l'hiver sans parler de celles et ceux qui y trouvent le simple plaisir de skier. Nous en sommes conscients; le nouveau comité le sait et peut-être que, malheureusement, les anciens le savaient aussi. Et c'est pour cette raison que nous en discutons ici ce soir.

503

504

505

506

507

508

509

La majorité des élu-e-s de notre groupe politique est favorable à l'aide demandée, ce d'autant plus que la nouvelle équipe d'administrateurs est très impliquée, fiable et décidée à investir sur le long terme. Nous les félicitons sincèrement. Mais la nouvelle équipe administrative doit être consciente d'une réalité très simple: elle n'est pas éternelle. Ni elle ni nous ne connaissons leurs successeurs; ni elle ni nous ne savons d'avance quelles seront les intentions de l'équipe administrative qui tôt ou tard prendra la place de celle qui est

510

511

512

513

514

515



516 devant nous. Est-ce qu'elle poursuivra les objectifs à long terme affichés par l'équipe actuelle  
517 ou reprendra-t-elle les habitudes et les erreurs et la vision à court terme des précédents? La  
518 conséquence logique de ce simple constat est que si l'on souhaite réellement inscrire sur le  
519 long terme le domaine skiable des Paccots, lui permettre de fonctionner aujourd'hui mais  
520 aussi de faire face aux nombreux défis auxquels seront confrontés les domaines skiables  
521 des Préalpes et ceux de basse altitude à cause des changements climatiques, si l'on  
522 souhaite réellement que les intérêts à long terme de cette société anonyme soient tels qu'ils  
523 prendront en compte les intérêts de notre région, alors cette société doit s'ouvrir aux  
524 pouvoirs publics.

525 Nous demandons donc que si le prêt est accordé il soit au plus vite transformé en actions  
526 comme le contrat qui nous est présenté le propose. La Commune pourrait alors collaborer à  
527 l'administration ou créer une commission ou encore travailler avec d'autres communes pour  
528 créer d'autres synergies indispensables. C'est en donnant suite à cette demande que la  
529 Commune, les acteurs-administrateurs et les actionnaires témoigneront de leur volonté de  
530 coupler leur intérêt à ceux de notre région.

531 **Le Président.** Comment dois-je interpréter la fin de votre message? Est-ce une demande  
532 officielle de modification, un amendement?

533 **M. D. Figini (UO+PS).** Ce qui est proposé est accepté mais le groupe UO+PS demande que  
534 la Commune s'engage, dans la possibilité qui lui est donnée, à devenir actionnaire. Nous  
535 invitons la société elle-même à soutenir cette démarche.

536 **Le Président.** Ceci est donc une proposition soumise au Conseil communal.

537 **M. Jacques Genoud, au nom du groupe PDC.** Le groupe PDC a pris connaissance du  
538 Message no 51 avec une attention toute particulière. En effet, la question est délicate  
539 puisque nous sommes à la frontière des intérêts publics et privés, le choix est donc  
540 cornélien. En acceptant ce Message, d'une part la commune de Châtel-St-Denis agirait dans  
541 l'intérêt public en permettant l'exploitation d'infrastructures touristiques générant des  
542 retombées économiques pour notre commune, telles qu'évoquées dans le Message et,  
543 d'autre part, elle soutiendrait une entreprise privée dont la pérennité et les bénéfices futurs  
544 ne profiteraient qu'à ses actionnaires, dont la Commune – rappelons-le – en fait également  
545 partie.

546 Si historiquement le conseil d'administration de l'époque a manqué de vision, omis de définir  
547 une stratégie claire et opéré une gestion très questionnable, notamment en termes de  
548 politique d'investissements, il s'agit de soutenir le conseil d'administration actuel motivé et  
549 bienveillant. La Commune donnerait ainsi un signal fort notamment au Canton qui doit encore  
550 se positionner quant à une éventuelle aide cantonale à hauteur de 49% des fameux 3,5  
551 millions de francs d'investissements nécessaires au remplacement et développement des  
552 infrastructures.

553 La situation actuelle est claire si le montant de 224 000 francs n'est pas accordé, les pistes  
554 de Corbetta et de la Cierne ne seront pas exploitées cet hiver. Le risque est à terme une  
555 incapacité de MPC SA à renouveler ces infrastructures les unes après les autres pour  
556 finalement stopper l'exploitation de l'ensemble des remontées.

557 Dès lors le groupe PDC soutiendra le prêt de la commune de Châtel-St-Denis de 224 000  
558 francs à MPC SA dont les conditions d'octroi seront ajustées impérativement aux deux  
559 amendements déposés par la Commission financière, à savoir ouvrir le capital avec  
560 possibilité de convertir le prêt en actions supplémentaires pour la commune et renoncer à  
561 verser des dividendes tant que le prêt ne sera pas remboursé à 100%.

562 Finalement, le groupe PDC exige ou appelle de ses vœux le conseil d'administration à  
563 présenter sa stratégie de façon claire et transparente aux autorités – nous avons eu une  
564 ébauche ce soir par son Président, M. Morand, et je l'en remercie – à inviter les actionnaires  
565 actuels à mettre la main à la poche, à ouvrir rapidement le capital et enfin à solliciter les  
566 personnes physiques et morales qui profitent des retombées économiques à recapitaliser la  
567 société MPC SA, dès demande du conseil d'administration.

568 Au vu de ce qui précède, le groupe PDC invite les membres du Conseil général à accepter le  
569 Message no 51.



570 **M. Roland Mesot, au nom du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI a pris connaissance  
571 de ce Message no 51 relatif au prêt d'un montant de 224 000 francs au Monte-pente de  
572 Corbetta SA. Dans nos discussions – je devrais préciser, dans nos très longues discussions  
573 –, plusieurs problématiques ont été abordées sans tabou ni retenue.  
574 La problématique de la gestion financière passée a été sujette à beaucoup d'interrogations  
575 et observations. Le fait de venir demander de l'argent maintenant alors que, pendant des  
576 années, l'ancienne direction a refusé d'ouvrir le capital-actions a dérangé plusieurs membres  
577 du groupe. Mais avec le renouvellement du conseil d'administration, force est de constater  
578 que nous devons laisser le passé derrière et prendre en considération le futur de MPC SA.  
579 Et le commencement de ce futur, c'est ce sur quoi nous nous prononçons ce soir avec ce  
580 prêt de 224 000 francs.

581 Dans la réalité, MPC SA aura besoin de 3,5 millions de francs dans un futur relativement  
582 proche; vu les aides prévues de l'Etat, soit le subventionnement à hauteur de 49% des  
583 investissements, c'est encore entre 1,5 et 1,7 million de francs qu'il faudra trouver à court ou  
584 moyen terme.

585 Dans cette perspective, plusieurs de nos membres se sont inquiétés que notre prêt de ce  
586 soir corresponde à entrer dans un engrenage dans lequel nous ne pourrions plus sortir. C'est  
587 la raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal d'anticiper différents  
588 scénarios concernant son implication financière dans la société MPC SA.

589 Dans la situation actuelle, il apparaît évident que la survie de la station est entre les mains  
590 de notre Commune. Pour la majorité du groupe, l'impact touristique est réel et MPC SA doit  
591 continuer à fonctionner. Notre groupe émet aussi le vœu – comme les PDC avec lesquels il  
592 me semble que nous soyons souvent d'accord – que les plus grands actionnaires participent  
593 et que le conseil d'administration trouve également d'autres pistes de financement. Notre  
594 rôle, en tant qu'élu-e-s est aussi de penser aux intérêts de la commune.

595 Un prêt de 224 000 francs représente dans notre cas environ un peu plus de 30 francs par  
596 habitant. Nous prêtons ce montant sans intérêts, peut-être même à fonds perdu.

597 Dans certaines stations où il y a des collaborations ou des ententes intercommunales, les  
598 communes mettent 5 francs par année/habitant pour la gratuité pour les écoles; ce montant  
599 correspondrait dans notre cas à 6 ans de gratuité pour les écoles.

600 En cette période troublée de la répartition des frais pour les activités scolaires, l'offre d'après-  
601 midis de ski gratuits pour les écoles serait un signe à la population de notre commune. Elle  
602 doit aussi sentir que vous pensez aux intérêts de notre commune. Selon les renseignements  
603 obtenus, un demi-jour gratuit représente environ 1'700 francs (250 abo jour/enfant à 6 fr. 50).

604 Le groupe UDC-PAI avait prévu un amendement relatif à cette gratuité mais nous y avons  
605 renoncé car cela compliquerait la tâche du conseil d'administration. En effet, si MPC SA veut  
606 entreprendre des discussions avec d'autres communes nous n'allons pas leur demander de  
607 faire la cuisine une fois que MPC SA aurait accordé la gratuité pour les écoles de Châtel-St-  
608 Denis et de devoir également déterminer si la SA accorde aussi des journées gratuites pour  
609 les autres communes.

610 Néanmoins, nous invitons le Conseil communal à se pencher sur cette possibilité de gratuité  
611 dans le futur pour nos écoles.

612 Notre groupe relève aussi l'engagement du conseil d'administration en place, lequel se  
613 démène pour avancer.

614 Au final, sur ces quelques considérations, une forte majorité du groupe UDC-PAI acceptera  
615 ce Message no 51.

616 **M. le Syndic.** Je tiens à remercier les quatre groupes politiques de leurs interventions. Le  
617 Conseil communal constate qu'il n'y a pas eu de proposition ayant un impact direct sur le  
618 projet d'arrêté tel qu'il vous est présenté ce soir. Par contre, vous nous avez invités à mener  
619 plusieurs réflexions. Au nom du Conseil communal, nous prenons note de vos différentes  
620 propositions que nous étudierons, qui semblent tout à fait judicieuses pour le futur de MPC  
621 SA et de l'entente entre cette dernière et la commune de Châtel-St-Denis.

622 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

623



624

**Examen de détail**

625  
626  
627  
628  
629

**Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'octroi d'un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.

630

**Article premier**

631

Pas d'observation. Adopté.

632

**Article 2**

633

Pas d'observation. Adopté.

634

**Article 3**

635

Pas d'observation. Adopté.

636

**Titre et considérants**

637

Pas d'observation. Adoptés.

638

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

639

**Vote d'ensemble**

640

**Le Conseil général approuve, par 38 voix contre 5 et 1 abstention, l'octroi d'un prêt sans intérêts de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne, tel que formulé ci-après:**

641

642

643

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 51 du Conseil communal, du 24 juillet 2018;
- le Rapport de la Commission financière,

**ARRÊTE**

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à conclure un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.

**Article 2**

Ce prêt sera financé par un emprunt bancaire et remboursé selon les modalités fixées dans le contrat de prêt.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

644

**Récusation**

645

**M. Daniel Jamain, Président.** Nous pouvons rappeler M. Olivier Berthoud.

646

M. Olivier Berthoud réintègre la salle des débats.



647

#### 4. Divers.

648

##### A. Réponse aux questions laissées en suspens

649

- **Proposition no 3 de Mme Elena Pilloud (UO+PS), [au nom du groupe UO+PS], demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'abonner les jeunes de la commune aux brochures du programme «easyvote» afin de faciliter la formation de l'opinion des jeunes sur les enjeux des scrutins fédéraux et d'encourager leur participation à la vie politique**

650

651

652

653

**M. le Syndic.** Je formule une réponse à l'intervention de Mme Elena Pilloud relative à la possibilité d'abonner les jeunes de la commune aux brochures du programme *Easyvote*, afin d'encourager les jeunes à voter soit lors de votes communaux cantonaux ou fédéraux soit lors d'élections. Une réponse partielle avait déjà été donnée à Mme E. Pilloud, sachant que la Jeune Chambre internationale nous avait approchés dans le cadre de l'un de leurs objectifs visant à encourager la jeunesse à s'intéresser aux enjeux des scrutins que ce soit de vote ou d'élection. Ce printemps nous avons à nouveau rencontré la Jeune Chambre internationale qui a malheureusement partiellement changé son fusil d'épaule, c'est-à-dire que ses représentants recherchent davantage à intéresser la population dans son entier aux différents scrutins et aux différents enjeux. C'est pourquoi elle a organisé une table ronde, qui a eu lieu à l'Univers@lle, lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, suite à la démission de Mme Marie Garnier. Dès lors le Conseil communal a pris note de ce changement de direction de la Jeune Chambre internationale, s'est repositionné sur la proposition de Mme E. Pilloud, a rencontré les responsables de ce programme *Easyvote* et a décidé de mettre un montant au budget 2019 pour encourager les jeunes dans ce programme *Easyvote*. L'idée est de faire cet exercice sur quelques années et d'étudier les réactions par rapport à ce programme afin de déterminer si l'encouragement est efficace et s'il y a une augmentation du nombre de jeunes votants. Ainsi, nous reviendrons dans quelques années faire un debriefing de ce programme. Vous retrouverez donc de montant dans les budgets 2019.

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

**Mme Elena Pilloud (UO+PS)** se déclare satisfaite de la réponse.

674

##### B. Nouvelle proposition

675

- **Proposition no 7 interne de M. Frédéric Pilloud (PDC), [au nom du groupe PDC], demandant au Conseil général la mise sur pied d'une commission ad hoc découlant de l'octroi du prêt en faveur de Monte-pente de Corbetta SA**

676

677

678

**M. Frédéric Pilloud, PDC.** Comme relevé lors des interventions relatives au Message no°51, accorder le soutien financier de notre collectivité publique à une société anonyme, en l'occurrence Monte-pente de Corbetta SA, n'est pas un acte politique anodin. En raison des enjeux stratégiques pour la région, notamment en termes d'économie, de tourisme et de développement durable, cet engagement nous incite à proposer la création d'une commission ad hoc.

679

680

681

682

683

684

En effet, il nous semble déterminant que le Conseil général assume ses responsabilités en accompagnant la dynamique amorcée par le nouveau Conseil d'administration, qui bénéficie de sa confiance. Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'effectuer une analyse approfondie du dossier, en particulier des futurs résultats de l'étude «Préalpes 2030» et des conséquences pour la commune d'un potentiel passage en société d'économie mixte. Par ailleurs, il pourrait être associé à l'élaboration d'une feuille de route ou d'un plan d'action orienté vers des activités dites «4 saisons».

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

Autour de nous, les exemples se multiplient dans différentes stations qui ont déjà pris leur destin en main. En tenant compte de l'évolution de leur environnement, elles n'hésitent pas à opérer leur mue, diversifiant ainsi leur offre de prestations avec parfois des rendements positifs à la clef. Soyons lucides face à ces enjeux et ayons le courage d'une vision prospective!

Dans le cadre d'un processus participatif intégrant les représentants de tous les groupes, le périmètre du mandat, dont ses objectifs, devrait dans un premier temps être défini en commun, puis soumis à l'approbation du Conseil général avant de débiter les travaux. En

696

697

698



699 principe, cette commission devrait reprendre l'ensemble des politiques publiques  
700 susmentionnées afin d'éclairer les décisions futures et devenir une force de propositions  
701 permettant de passer de la réactivité à la proactivité.

702 En référence à l'art. 36 al.1bis de la Loi sur les communes<sup>1</sup>, respectivement à l'art. 50 du  
703 Règlement du Conseil général<sup>2</sup> qui entrera en vigueur prochainement, nous demandons au  
704 Bureau d'analyser cette proposition interne, puis d'y donner la suite qu'il convient.

705 **Le Président.** Le Bureau a pris note de votre proposition et analysera la faisabilité de cette  
706 proposition.

### 707 **C. Nouvelles questions**

708 - **no 33 de M. Alexandre Huwiler (PDC) relative au mandat confié à l'HEIG-VD sur la vision à**  
709 **long terme de la commune de Châtel-St-Denis**

710 **M. Alexandre Huwiler, PDC.** Il y a environ une année, le Conseil communal avait donné le  
711 mandat à l'HEIG-VD de mener une réflexion sur la vision à long terme de notre commune.  
712 Pourrions-nous connaître l'avancée des travaux? Une synthèse des différentes analyses  
713 nous sera-t-elle présentée et sous quels délais? Comment les résultats seront-ils transférés  
714 dans la gestion de notre collectivité publique? Enfin, quel sera le coût total de la démarche?

715 **M. le Syndic.** Nous arrivons à bout touchant de ce projet de vision à long terme. Je tiens à  
716 remercier tous les membres du Conseil général qui ont participé avec les chefs de service et  
717 mes collègues du Conseil communal à ce processus. Le Conseil communal est en train de  
718 définir la date pour recevoir le résultat par l'Institut de la Haute Ecole d'Ingénierie et de  
719 Gestion du canton de Vaud. Il est prévu de transmettre d'abord au groupe de travail les  
720 résultats et ensuite à l'ensemble du Conseil général, dans le courant de l'automne. IL est vrai  
721 que nous avons pris plus de temps que prévu mais cela est également lié à des questions  
722 d'agenda, car il est difficile de trouver des dates qui conviennent à l'ensemble des  
723 protagonistes, tant pour les membres de l'Institut que pour ceux du Conseil communal, qui a  
724 dû se réunir une journée entière – je tiens aussi à les remercier pour leur disponibilité pour  
725 compiler toutes ces journées de travail qui avaient été menées dans deux groupes au  
726 préalable. Nous arrivons donc à bout touchant.

727 Egalement dans l'idée et d'ailleurs encore un petit montant supplémentaire va certainement  
728 venir au budget l'année prochaine mais on va encore réfléchir... C'est pour la communication  
729 également à l'ensemble de la population pour l'informer de cette vision qui est prévue dans  
730 ce processus. Par rapport au montant, le budget alloué lors du budget de fonctionnement  
731 2017. Je n'ai pas encore fait le point avec mon secrétaire général pour savoir s'il y a un  
732 dépassement ou non. Nous avons organisé une journée supplémentaire avec les  
733 représentants de l'économie locale soit les commerçants, les industriels ainsi qu'avec les  
734 représentants de la jeunesse, parce que nous trouvons intéressant dans les réflexions que  
735 nous avons dans les réflexions que vous avez amenées pour ceux et celles qui ont participé  
736 à ce processus d'avoir une vision externe en milieu de processus, pour voir leurs réactions.  
737 *Voilà ce que l'on a fait, où on en est et quelles sont vos réactions, à vous membres de*  
738 *l'économie châteloise et à vous les jeunes? Parce que c'est surtout pour nos jeunes que*  
739 *nous faisons cette vision mais aussi pour nos successeurs tant au Législatif qu'à l'Exécutif.*  
740 Vous aurez donc très prochainement ces résultats.

741 **M. Huwiler se déclare satisfait de la réponse.**

---

<sup>1</sup> Loi sur les communes, art. 36 e) Commissions

1 Le conseil général a une commission financière, conformément à l'article 96.

1bis Le conseil général peut décider, sur la proposition du conseil communal, de son bureau ou de l'un de ses membres, la constitution d'autres commissions pour la durée de la législature.

2 Pour l'examen préalable de projets importants, le conseil général ou son bureau peuvent instituer des commissions spéciales qui sont dissoutes une fois leur mission accomplie.

<sup>2</sup> Règlement du Conseil général, art. 50 Propositions internes

Les propositions dont les effets sont exclusivement internes au Conseil général, en particulier celles qui tendent à la constitution de commissions, sont examinées par le Bureau. Celui-ci les soumet, avec son préavis, à la sanction du Conseil général lors de la séance suivante dans la mesure où elles appellent une décision.





742 - **no 34 de M. Alexandre Genoud (UDC-PAI) relative à l'indemnisation des parents d'enfant(s)**  
743 **ne bénéficiant pas de transport scolaire organisé par la Commune**

744 **M. Alexandre Genoud, UDC-PAI.** Lors de la séance du 9 mai dernier, nous avons adopté le  
745 règlement scolaire et j'étais intervenu au sujet de l'indemnisation des parents qui ne  
746 bénéficiaient pas d'un transport scolaire organisé mais qui pouvaient prétendre à un  
747 dédommagement prévu dans le règlement. Madame la Conseillère avait entendu mes  
748 arguments et m'avait précisé que les communes ont une large marge de manœuvre dans la  
749 façon d'indemniser ces trajets et que chaque cas serait réglé par une convention. Je pose la  
750 question suivante: des conventions ou des arrangements ont-ils été conclus avec les  
751 familles concernées par ces déplacements? Enfin, toujours selon le règlement scolaire  
752 accepté, il est fait mention dans les dispositions finales sous art. 17 que ces tarifs des  
753 redevances sont publiés sur le site Internet de la Commune mais à ce jour se trouve encore  
754 le règlement scolaire adopté le 7 juillet 2011 et je n'ai pas trouvé ces tarifs.

755 **Mme Christine Genoud, Directrice de la Formation.** À ma connaissance, je ne pense pas  
756 que les nouvelles conventions aient été signées. Je me renseignerai auprès de la Cheffe du  
757 Service des écoles. Les familles concernées sont connues; ce sont à peu près chaque  
758 année les mêmes. En ce qui concerne les tarifs, ils figurent dans le règlement  
759 d'application...

760 **M. le Syndic.** En ce qui concerne le site Internet, nous avons discuté ce matin encore avec  
761 les responsables de l'administration, la question tombe donc à point nommé. Nous sommes  
762 en train de mettre en place un bandeau, nous sommes en train de finaliser – vous vous  
763 rappelez que vous avez aussi accepté dans le budget de fonctionnement un montant pour  
764 que nous puissions refaire notre site Internet. Nous arrivons également à bout touchant, d'ici  
765 à fin octobre ou début novembre au plus tard, le nouveau site Internet sera en ligne. Cela  
766 représente beaucoup de travail de la part de l'administration générale et de l'ensemble des  
767 services. Du coup, il est vrai que certaines pages du site actuel ne sont malheureusement  
768 plus à jour. Nous avons donc décidé de mettre un bandeau d'information pour signaler à  
769 tous les visiteurs du site que certains documents ou règlements sur le site ne sont pas à jour  
770 et que tout prochainement un nouveau site va être mis en ligne. Nous sommes donc désolés  
771 de cette situation et des désagréments qui en découlent mais le maintien des mises à jour  
772 aurait encore doublé le travail dévolu au site Internet

773 Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

#### 774 **D. Interventions diverses**

775 - **Interventions du Président: amélioration du volume sonore par le biais d'un microphone**

776 **M. André Bongard, UDC-PAI.** Chose toute simple. Je fais une demande: étant un peu  
777 handicapé question ouïe, ce serait bien d'avoir un micro pour vous entendre lors de vos  
778 débats, chose toute simple qui fait sourire le monde mais voilà...

779 **Le Président.** Merci M. A. Bongard. Je vais parler un peu plus fort.

780 - **Conférence de M- Hervé Neukomm, Pura Vida – La moitié du tour du monde à vélo et**  
781 **l'Amazonie en bateau-vélo, le 11.10.2018, à l'Univers@lle**

782 **Le Président.** S'il n'y a pas d'autres interventions, je me permets d'en faire une dernière.  
783 Elle concerne une invitation à une soirée-conférence qui sera présentée par M. Hervé  
784 Neukomm, *Pura Vida – La moitié du tour du monde à vélo*, - pour ceux qui aiment ça – *et*  
785 *l'Amazonie en bateau-vélo*. Le délai d'inscription court jusqu'au 5 octobre 2018. La  
786 conférence aura lieu le jeudi 11 octobre 2018, à l'Univers@lle.

787



788  
789

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié, servi dans la salle de l'Aigle.

790

La séance est levée à 21.37 heures.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain